COMMUNIQUE DE PRESSE

QIAGEN Marseille SA
Luminy Biotech Enterprise Case 923
163 avenue de Luminy
13288 Marseille Cedex 09
France

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS DE QIAGEN MARSEILLE SA

PRIX DE L'OFFRE : 14,90 euros par action QIAGEN Marseille SA
Ouverture de l'Offre : 17 avril 2015
Clôture de l'Offre : 15 mai 2015

Le présent communiqué est établi et diffusé par la société QIAGEN Marseille SA (« **QIAGEN Marseille** ») en application de l'article 231-27 3° et de l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »).

AVIS IMPORTANT

Dans le cas où, à la clôture de la présente offre publique d'achat, le nombre d'actions non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires représenterait moins de 5% du capital et des droits de vote de QIAGEN Marseille, QIAGEN NV (« **QIAGEN** ») a l'intention de procéder, dans les trois mois à l'issue de la clôture de l'offre, conformément aux articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-14 du règlement général de l'AMF, à la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions QIAGEN Marseille non apportées à l'offre, moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre publique d'achat net de tous frais, soit 14,90 euros par action QIAGEN Marseille.

L'éventuel retrait obligatoire ne s'appliquera pas aux actions souscrites en 2010 et au titre desquelles les souscripteurs sont tenus à un engagement de conservation dans le cadre des régimes fiscaux de faveur dits « TEPA » ou « Madelin », et pour lesquelles un engagement de liquidité aurait été conclu avant la clôture de l'offre public d'achat avec QIAGEN.

Marseille, France, le 16 avril 2015 – QIAGEN Marseille (Alternext - FR0010626028 - ALIPS) annonce avoir obtenu le visa de l'AMF portant sur l'offre publique d'achat simplifiée initiée par QIAGEN et visant les actions de QIAGEN Marseille au prix de 14,90 euros par action (l' « **Offre** »). L'Offre sera le cas échéant suivie d'un retrait obligatoire.

La note en réponse de QIAGEN Marseille a reçu le visa n° 15-152 de l'AMF, en date du 14 avril 2015.

L'Offre est ouverte à compter du 17 avril 2015, pour une période de 20 jours de négociation qui se clôturera le 15 mai 2015. Les actionnaires de la société QIAGEN Marseille qui souhaitent apporter

leurs titres dans le cadre de l'Offre devront remettre au prestataire de services d'investissement habilité, dépositaire de leurs actions, un ordre de vente au plus tard le dernier jour de l'Offre.

Le document reprenant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de QIAGEN Marseille a été déposé auprès de l'AMF le 14 avril 2015, et est mis à la disposition du public le 15 avril 2015 conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

La note en réponse de QIAGEN Marseille visée par l'AMF, ainsi que les documents reprenant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de QIAGEN Marseille, sont disponibles sur le site internet de QIAGEN Marseille (www.qiagenmarseille.com) et sur celui de l'AMF (www.amf-france.org), et peuvent être obtenus sans frais auprès de Kepler Capital Markets, 112 avenue Kleber, 75116 Paris.